

<b>Zeitschrift:</b>	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
<b>Herausgeber:</b>	Société fribourgeoise d'éducation
<b>Band:</b>	48 (1919)
<b>Heft:</b>	7
<b>Rubrik:</b>	Lettre

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

b) **Récitation**

COURS ÉLÉMENTAIRE : 4 morceaux contenus dans le syllabaire et le 1<sup>er</sup> degré de lecture, et 2 autres au choix du corps enseignant.

COURS INFÉRIEUR — 1<sup>er</sup> degré : Chap. 12, p. 56 ; 16, p. 59 ; 4, p. 29 ; 4, p. 83, plus 2 morceaux au libre choix.

COURS MOYEN : Chap. 4 et 9 des lectures morales ; chap. 15 du règne animal ; chap. 12 du règne végétal, plus 2 morceaux au libre choix du maître.

COURS SUPÉRIEUR : Chap. 16, 25 et 29 des lectures littéraires. — Chanson de la charrue, en agenda 1919 du P. Girard. p. 127 et suiv.

*La Commission du programme annuel.*

La Direction de l'Instruction publique approuve le présent programme pour l'année scolaire 1919-1920.

Fribourg, le 23 mars 1919.

*Le Conseiller d'Etat, Directeur,*

GEORGES PYTHON.

---

LETTER

---

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

Permettez-moi d'avoir recours à votre obligeance et de vous prier de porter à la connaissance de Messieurs les Inspecteurs et du corps enseignant, par la voie du *Bulletin pédagogique*, la communication que voici. Je serais disposé à continuer, cette année-ci, et dès le 1<sup>er</sup> mai, les cours régionaux commencés l'an dernier, que la grippe a interrompus au courant de juillet. Le sujet en serait, cette fois : la formation de la volonté; plus exactement : la formation de l'initiative et de l'activité volontaires, quel rôle l'école et l'instituteur peuvent jouer dans cette formation, et par quels moyens, et à quelles conditions.

L'organisation que j'avais préconisée l'année dernière a fait ses preuves. Il n'y a donc pas lieu de la modifier. Le corps enseignant la connaît : les cours se donnent l'avant-midi, dès 8 heures du matin ; vers 11 $\frac{1}{2}$  heures, les auditeurs sont libres et peuvent rentrer chez eux dîner. Ils n'ont donc aucun autre frais que la peine de venir au lieu central fixé après entente avec les inspecteurs. Et comme je multiplie les cours, la distance n'est nulle part si forte qu'on ne puisse venir à pied ou en bicyclette.

Les conférences s'adressent en premier lieu aux membres du corps enseignant, soit officiel, soit libre; la méthode de formation de la volonté que je proposerai est celle qui est de mise dans l'école chrétienne. Mais il est entendu que les autres personnes que la question intéresse, en particulier Messieurs les Curés, y trouveront de ma part et de la part des inspecteurs un accueil empressé et reconnaissant.

Nous connaissons très bien la théorie de l'enseignement, et les petits procédés de détail mieux peut-être que la théorie générale et fondamentale. Il me semble que les principes psychologiques et pédagogiques de la formation du caractère sont moins connus, restent flottants et imprécis. Je voudrais pouvoir exposer à chacun comment éléver une génération vaillante, active et généreuse qui montât vers la vie avec des idées claires et une ardeur joyeuse. C'est pourquoi j'organise ces cours, à titre purement personnel et libre, pour autant que Messieurs les Inspecteurs voudront bien y acquiescer et les membres du corps enseignant y assister.

Veuillez bien agréer, Monsieur le Rédacteur, l'expression de mes respectueux et cordiaux sentiments.

E. DÉVAUD.

---

## Billet de l'instituteur

---

La guerre, cause de tant de bouleversements et de restrictions, nous a privés, depuis quatre ans, des examens de recrutement. Cette suppression n'est que temporaire, disent les uns; elle sera définitive, affirment les autres.

Les premiers considèrent ces épreuves comme un stimulant nécessaire; ils leur attribuent la grande part des progrès réalisés dans le domaine scolaire depuis un quart de siècle. Les seconds les accusent, au contraire, d'avoir fait converger tous les efforts de l'école vers un seul but: l'obtention de notes flatteuses, d'avoir provoqué un développement superficiel et factice des esprits, d'avoir ravalé ainsi les fonctions des éducateurs.

La plupart des reproches adressés aux examens de recrues, tels qu'ils étaient organisés avant la guerre, me paraissent fondés. Les progrès indéniables que nous leur devons au point de vue instruction ne compensent pas le déchet qui en est résulté dans la formation morale de notre jeunesse. Ce n'est pas la science qui manque à notre génération, c'est la conscience. Aux heures graves où nous vivons, la patrie a besoin de cœurs vaillants, de volontés énergiques, de caractères bien trempés, de citoyens sachant agir et mettant au-dessus de tout l'honneur et le devoir.